COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DAMIGNY
SEANCE DU 15 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze février à dix neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Damigny se sont réunis en séance ordinaire au lieu habituel, sous la présidence de Madame Anita PAILLOT, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux en exercice
Absents excusés : Monsieur WINTENBERGER qui a donné pouvoir écrit à Madame LAPOTAIRE, Monsieur LECLER qui a donné pouvoir à Madame PAILLOT, Madame GAHERY qui a donné pouvoir écrit à Madame GRAU, Monsieur THEFAINE
Absent : Monsieur CARAVELLA
Monsieur DEVAUX est nommé secrétaire de séance.
Convocation en date du 04/02/2021.
Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Informations diverses :

Une réunion d'adjoints est fixée le 22 février à 18 h 30.

Une commission générale est programmée le 23 février à 19 h 30. Sera évoquée l'opération des vestiaires du stade de football en présence de Monsieur MONHEE, architecte. Cette opération fait l'objet d'une demande de DETR 2021. Le dossier doit être complété d'un récépissé d'une autorisation d'urbanisme au plus vite. Un conseil municipal extraordinaire sera provoqué le 8 mars à 19 h 30.

La belle-mère de Monsieur WINTENBERGER est décédée ce jour. La sous-commission « voirie » prévue le 18 février sera reportée à une date ultérieure.

La commission communale des impôts directs se réunira le 16 mars 2021 à 19 h 30.

Les élections départementales et régionales auront lieu les 13 et 20 juin 2021. Madame la maire invite les élus à être disponibles afin de tenir les permanences des bureaux de vote.

Madame la maire donne lecture d'un article du Journal des Maires de janvier 2021 concernant le mandat des élus locaux prorogé jusqu'au mois de décembre 2027.

DELIBERATION N° 20210215-01 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
Madame PAILLOT, Maire, ayant quitté la séance, et sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BATTISTELLA,

⇒ **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2020 tel que résumé ci-dessus et retracé dans le document budgétaire correspondant,

Fonctionnement	2020
Dépenses	**1 243 845.72 €**
Recettes	**1 567 751.45 €**
Résultat de l'exercice	323 905.73 €
Résultat reporté	158 416.78 €
Résultat de clôture	**482 322.51 €**

Investissement	
Dépenses	422 049.29 €
Recettes (y compris 1068)	1 026 320.79 €
Résultat de l'exercice	604 271.50 €
Excédent reporté	
Déficit reporté	500 535.13 €
Résultat de clôture excédentaire	103 736.37 €

⇒ **AUTORISE** Madame la maire ou l'un de ses adjoints à signer tous documents relatifs à ce dossier.

DELIBERATION N° 20210215-02 – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

Il est proposé au conseil d'adopter la délibération suivante, les résultats du compte de gestion étant identiques à ceux du compte administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'a aucune observation à formuler,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° statuant sur exécution du budget de l'exercice 2020 ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

⇒ **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, vise et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. »

DELIBERATION N° 20210215-03 – AFFECTATION DES RESULTATS 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité **:**

⇒ **DECIDE** d'affecter comme suit les résultats de l'exercice 2020 sur l'exercice 2021 :

	Fonctionnement	2020
	Dépenses	1 243 845.72 €
	Recettes	1 567 751.45 €
A	Résultat de l'exercice	323 905.73 €

B	Résultat reporté	158 416.78 €
C = A + B	Résultat de clôture	482 322.51 €
	Investissement	
	Dépenses	422 049.29 €
	Recettes (y compris 1068)	1 026 320.79 €
R01	Résultat de l'exercice	604 271.50 €
D+	Excédent reporté	
D-	Déficit reporté	500 535.13 €
D	Résultat de clôture déficit	
	Résultat de clôture excédent R001	103 736.37 €
E	**Reports d'investissement**	
	Dépenses	24 289.23 €
	Recettes	0.00 €
E-	Besoin de financement	24 289.23 €
F = D + E	Besoin de financement	0.00 €
C	**Affectation des résultats de clôture**	**482 322.51 €**
G	Affectation R 1068	0.00 €
	Doit être au minimum = à F	
H	**Report excédent fonctionnement R002**	**482 322.51 €**

⇒ **AUTORISE** Madame la maire ou l'un de ses adjoints à signer tous documents relatifs à ce dossier.

DELIBERATION N° 20210215-04 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

⇒ **VOTE** le budget primitif 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :
- 1 921 463.51 € en section de fonctionnement
- 639 873.23 € en section d'investissement

⇒ **AUTORISE** Madame la maire ou son représentant à signer tout document devant intervenir lié à ce dossier.

DELIBERATION N° 20210215-05 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

⇒ **DECIDE** de maintenir en 2021 les taux d'imposition tel que présentés ci-après :

	Taux
Taxe d'habitation	9.71%
Taxe Foncier bâti	8.74%
Taxe Foncier non bâti	16.18%

⇒ **AUTORISE** Madame la maire ou l'un de ses adjoints à signer tous documents relatifs à ce dossier.

DELIBERATION N° 20210215-06 – MARCHE A BONS DE COMMANDE 2021/2024 – VOIRIE

Une consultation en procédure adaptée a été lancée afin de conclure un accord-cadre pour la réalisation de travaux de voirie. Ce contrat est établi pour une durée d'un an, renouvelable trois fois par tacite reconduction avec un minimum de commande de 50 000€ HT et un maximum de 100 000€ HT.

Pour faire suite aux réunions de la commission MAPA en date du 23 novembre 2020 et du 25 janvier 2021, il est proposé de retenir l'entreprise EUROVIA.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

⇒ **DECIDE** de retenir la proposition de l'entreprise EUROVIA pour le marché de voirie à bons de commande 2021-2024,

⇒ **PRECISE** que les crédits sont inscrits en section d'investissement du budget primitif 2021,

⇒ **AUTORISE** Madame la Maire ou l'un de ses adjoints à signer le marché correspondant avec l'entreprise EUROVIA ainsi que tous documents utiles,

DELIBERATION N° 20210215-07 – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PASSEE ENTRE LA COMMUNAUTE URBAINE D'ALENCON ET LA COMMUNE DE DAMIGNY CONCERNANT LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE SERVICE DU RESTAURANT SCOLAIRE

La CUA remboursera la commune des frais d'assurance liés au local destiné à la restauration scolaire, soit 9.26 % de l'assurance.

Pour information, le montant de l'assurance 2020 s'élevait à 798.76 € pour le groupe scolaire. La participation de la CUA sera de 73.96 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

⇒ **ACCEPTE** les termes de l'avenant n° 1 annexé,

⇒ **AUTORISE** Madame la maire ou son représentant à signer ledit document.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 05.

La maire,

Anita PAILLOT